

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

**Séance ordinaire du 11 août 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le mardi 11 août 2026 à 20 h 30, à la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents, messieurs Frédéric Thibodeau et Robert Allaire ainsi que mesdames Sarah Verville et Martine Lambert, tous conseillers et conseillères sous la présidence M<sup>me</sup> Micheline Lemay, mairesse suppléante. Est absent M. Lionel Fréchette, maire et M. Steeve Binette, conseiller.

Est également présente Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum étant atteint, la mairesse suppléante, madame Micheline Lemay, déclare la séance ordinaire ouverte à 20 h 30 et donne les consignes d'usages. [La séance a débuté à 20h35]

**08-26-112**

**1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Robert Allaire, appuyé par M. Frédérick Thibodeau, et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1** Adoption de l'ordre du jour

**1.2** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026

**2. CORRESPONDANCE**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**3.1** Dépôt des États financiers 2025 et du Rapport du Vérificateur Externe

**3.2** Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2026

**3.3** Ratification – Démission Entretien ménager

**3.4** Réception de Soumissions – Changement des réservoirs à Essence et Diesel au garage municipal

**3.5** Révocation du droit de premier refus – Le Sainte-Hélène Auberge et Spa nordique Inc.

**4. LÉGISLATION**

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**6.1** Avenant – Travaux supplémentaires – Caractérisation des sols 5<sup>e</sup> Rang

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- 6.2** Autorisation Dépôt demande d'aide financière – Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Redressement et Sécurisation

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 9. LOISIRS ET CULTURES**
- 10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**08-26-113**

- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 7 juillet 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Verville, appuyée par M<sup>me</sup> Martine Lambert et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal du 7 juillet 2026 et qu'il soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

- 2. CORRESPONDANCE**

La directrice générale procède à la lecture de la correspondance (aucune à cette séance)

**08-26-114**

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**  
**3.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** les auditeurs externes ont déposé leur rapport concernant les états financiers de l'exercice 2025 de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 176 à 176.2 du Code municipal du Québec exigent que le rapport du vérificateur externe soit déposé lors d'une séance du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance du rapport présenté par le vérificateur externe et qu'il est représentatif de la réalité financière de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Verville, appuyé par M. Robert Allaire et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des états financiers de l'exercice 2025 présenté par le vérificateur externe, monsieur Samuel Moreau, de la firme Pellerin Aubert Ramsay Provencher inc.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

**ADOPTÉE**

**08-26-115            3.2    ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Robert Allaire, appuyé par M<sup>me</sup> Martine Lambert et résolu que les comptes de juillet soient acceptés pour un montant total de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatre sous (10 598,84 \$).

**ADOPTÉE**

**08-26-116            3.3    RATIFICATION – DÉMISSION ENTRETIEN MÉNAGER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a reçu la lettre de démission concernant l'entretien ménager.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Verville, appuyée par M. Robert Allaire et résolu :

**QUE** le Conseil municipal prend acte de la lettre de démission ;

**QUE** le Conseil municipal décide de procéder à un remaniement des tâches pour ajouter les tâches reliées à l'entretien ménager comme suit :

1. Trois heures par semaines sont ajoutées à l'horaire des Travaux Publics pour effectuer l'entretien ménager ;
2. Le salaire pour l'entretien ménager sera de 35\$ par heure travaillées, pour un maximum de trois heures par semaine ;
3. Le paiement des heures pour l'entretien ménager se fera de manière mensuelle.

**ADOPTÉE**

**3.4    RÉCEPTION DE SOUMISSIONS – CHANGEMENT DES RÉSERVOIRS À ESSENCE ET DIESEL AU GARAGE MUNICIPAL**

**REPORTÉE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

**08-26-117            3.5    RÉVOCATION DU DROIT DU PREMIER REFUS – LE SAINTE-HÉLÈNE  
AUBERGE ET SPA NORDIQUE INC.**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande a été formulée pour obtenir la révocation du droit de premier refus actuellement en vigueur pour la propriété du Sainte-Hélène Auberge et Spa nordique Inc.

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire de faire la demande de révocation au Conseil dans le cadre de la vente de la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente de la propriété ne change pas l'usage faite de ladite propriété ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Frédérick Thibodeau, appuyé par M<sup>me</sup> Sarah Verville et résolu :

**QUE** le Conseil approuve la Révocation du droit de premier refus concernant la propriété du Sainte-Hélène Auberge et Spa nordique Inc.

**ADOPTÉE**

**08-26-118            4.    LÉGISLATION  
                          5.    SÉCURITÉ PUBLIQUE  
                          6.    TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE  
                          6.1   AVENANT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – CARACTÉRISATION DES  
                             SOLS 5<sup>E</sup> RANG**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a donné le mandat à la firme Pluritec pour les préparatifs des travaux au 5<sup>e</sup> Rang ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux complémentaires ont été octroyé à Pluritec pour l'ajout de deux ponceaux supplémentaires par la Résolution 07-26-106 ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'ajouter les mêmes travaux complémentaires pour la caractérisation des sols au 5<sup>e</sup> Rang ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Géotex a soumis un avenant au contrat initial pour procéder aux travaux supplémentaires.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Verville, appuyée par M. Robert Allaire et résolu :

**QUE** le Conseil approuve l'avenant reçu par la firme Géotex concernant les travaux supplémentaires aux ponceaux du 5<sup>e</sup> Rang.

**QUE** le Conseil autorise la direction générale à signer l'Avenant fourni par la firme Géotex pour la réalisation du mandat supplémentaire au montant de quinze mille quatre cents dollars et quarante sous (15 460,40 \$), excluant les taxes applicables ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

**QUE** la dépense soit prise au poste budgétaire *Honoraires professionnels*.

| Ont voté Pour :                                                                                                           | Ont voté Contre        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| M <sup>me</sup> Sarah Verville<br>M <sup>me</sup> Micheline Lemay<br>M <sup>me</sup> Martine Lambert<br>M. Robert Allaire | M. Frédérick Thibodeau |

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

**08-26-119      6.2    AUTORISATION DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION**

  X   Volet Redressement – Sécurisation  
       Volet Soutien

**Titre du projet : Travaux de réfection – 5<sup>e</sup> Rang**

**Numéro de résolution : 08-26-119**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l’amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s’engagent à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QU’IL** les interventions visées dans la demande d’aide financière concernent des routes sous l’autorité municipale et des travaux admissibles à l’aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bénéficiaire d’une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d’annonce et qu’il a pris connaissance des restrictions d’accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s’appliquent ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’option suivante :

  X   L’estimation détaillée du coût des travaux  
       L’offre de service détaillant les coûts (gré à gré)

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester

\_\_\_ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu  
(appel d'offres)

**CONSIDÉRANT QUE** la chargée de projet de la Municipalité, madame Jessica Lacerte représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Sarah Verville, appuyée par M. Robert Allaire et résolu :

**QUE** le Conseil :

- AUTORISE la présente demande d'aide financière ;
- CONFIRME son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur ;
- RECONNAÎT qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et ;
- CERTIFIE que madame Jessica Lacerte est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière lorsqu'applicable, avec la ministre des Transport et de la Mobilité durable.

| Ont voté Pour :                                                                                                           | Ont voté Contre        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| M <sup>me</sup> Sarah Verville<br>M <sup>me</sup> Micheline Lemay<br>M <sup>me</sup> Martine Lambert<br>M. Robert Allaire | M. Frédérick Thibodeau |

ADOPTÉE À MAJORITÉ

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 9. LOISIRS ET CULTURES

- 10 août : Heures du Contes; 14 jeunes présents, utilisation de l'auditorium extérieur pour la 1<sup>ere</sup> fois.
- 30 août : Fermeture Club de lecture TD
- 15 septembre : Reprise des Jeux de société et du club de lectures Adulte.
- 24 septembre : Invitation Soirée savoir-faire avec Christian Guillemette qui fera un historique du moulin à scie.

- 10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT : Aucun sujet n'est discuté.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets suivants sont abordés par des citoyens lors de la période de questions :

- Christian Massé : 1- Question frais Aurora – Migration de Sygem Paie à Aurora Paie. 2- Séquence de paiement DAS – Pas de frais/pénalités, les paiements ont été effectué suite à la réception des avis et des communications effectués avec Revenu Québec (vérification).
- Yvan Ouellette : Questionnements concernant les projets éoliens/miniers suite des choses : pas de contact de la par d'Hydro-Québec envers la municipalité. Proposition de voir avec la MRC pour certains questionnements.
- Sylvain Thibault : Gravier, pourquoi MG2-B, norme MTQ. Discussion avec le MTQ et pas favorable à mettre plus petit que MG20 – MG20B.

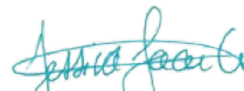
**08-26-120**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Robert Allaire, appuyé par M<sup>me</sup> Sarah Verville, de lever l'assemblée à 21 h 20.

---

Micheline Lemay  
Mairesse suppléante



---

Jessica Lacerte  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière

La Mairesse suppléante, Madame Micheline Lemay, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester le 12 août 2026.